

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 501 773

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

N° 81 05020

(54) Procédé de décoration d'une porte ou baie vitrée et porte ou baie vitrée ainsi décorés.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). E 06 B 7/28, 3/66.

(22) Date de dépôt..... 13 mars 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 37 du 17-9-1982.

(71) Déposant : SOCIETE NOUVELLE BREAU SARL, résidant en France.

(72) Invention de : Guy Cravère et Richard Bonmkratz.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Chambon,
9, av. Tessonnière, 92600 Asnières.

Procédé de décoration d'une porte ou baie vitrée
et porte ou baie vitrée ainsi décorée

L'invention concerne un procédé de décoration d'une porte ou baie vitrée ainsi que la porte ou la baie vitrée décorée selon ce procédé.

Il est connu de décorer une porte pleine par des 5 motifs quelconques peints ou reproduits par tout moyen sur une partie des panneaux ou du cadre qui la constituent.

Il est également connu de réaliser des portes vitrées qui sont généralement translucides pour laisser passer la lumière sans toutefois permettre une vue nette au 10 travers pour équiper par exemple une cuisine ou toute autre porte de séparation.

Les portes vitrées sont difficiles à décorer, à moins d'avoir recours à des vitraux particulièrement onéreux ou à des vitres teintées uniformément dont l'aspect 15 esthétique est discutable.

L'invention se propose de résoudre le problème de décorer une porte vitrée de manière peu onéreuse, très esthétique, tout en permettant de brouiller la vue au travers de la porte, du moins lorsque l'on est à distance et 20 bien sûr sans empêcher la lumière de passer.

L'invention permet de la même manière de décorer toute sorte de baie vitrée aménagée par exemple dans des cloisons de séparation entre les pièces d'un même local.

Pour résoudre ce problème, le procédé de décoration, 25 selon l'invention, est remarquable en ce qu'il consiste à aménager un double vitrage sur une partie au moins de la surface de la porte ou de la baie et à disposer dans l'espace compris entre les deux vitres, des objets décoratifs.

De préférence, les objets sont fixés sur le cadre intérieur, éventuellement rapporté, qui délimite avec les vitres l'espace à décorer et s'étendent ensuite librement dans ledit espace.

Dans ce cas, il est avantageux de fixer d'abord les

objets décoratifs et de poser ensuite les vitres de part et d'autre, plutôt que de disposer d'abord une vitre avant la décoration.

L'invention concerne aussi une porte ou une baie vitrée décorée selon ce procédé.

La description qui va suivre illustre le procédé selon l'invention et se réfère au dessin annexé dans lequel :

la figure 1 montre en plan une porte décorée selon l'invention et la figure 2 est une coupe II-II de la figure 1 mais à une autre échelle pour plus de clarté.

La figure 1 montre une porte 1 décorée au moyen de fleurs artificielles 10, mais il est bien sûr possible d'imaginer toute sorte de décoration, éventuellement même avec des mobiles.

Dans la porte, on a découpé une grande fenêtre rectangulaire en ménageant un épaulement périphérique 2 et 3 de chaque côté et entre lesquels la tranche de la porte ainsi découpée forme un cadre intérieur 4.

Si le dessin montre une porte pleine, il s'agira généralement d'une porte à alvéoles et le cadre 4 sera alors rapporté dans la découpe en prenant soin de ménager les épaulements 2 et 3.

La décoration représentée ici est réalisée avec des fleurs artificielles 10 dont les tiges sont fixées, par exemple par agrafage, sur le cadre intérieur 4 et qui se déploient ensuite librement.

Cette décoration, qui est de préférence réalisée avant la pose des deux vitres 5a et 5b, peut bien sûr être de toute nature et la fixation aussi. Il est possible aussi de prévoir un moyen esthétique pour camoufler cette fixation comme par exemple la mousse artificielle 6 disposée sur la partie inférieure du cadre 4 (figure 1).

Les vitres 5a et 5b sont posées sur les épaulements 2 et 3 chacune entre deux joints souples (7a, 8a et 7b, 8b), de mousse synthétique par exemple.

Chaque vitre est ensuite fixée par une moulure péri-

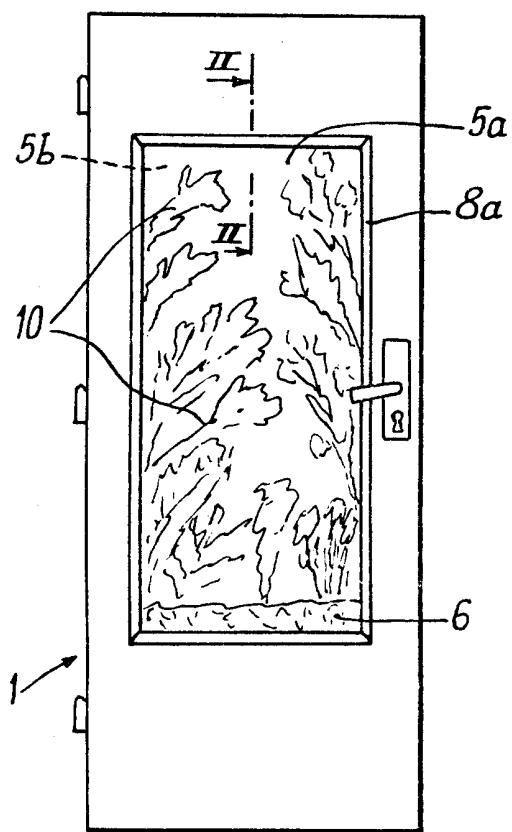
phérique 9a, 9b.

La porte décorée qui vient d'être décrite est du meilleur effet. En outre, il est clair que les objets décoratifs utilisés ne couvrent ici qu'une partie de la 5 surface vitrée, de telle sorte que la lumière traverse la porte en éclairant les objets, éventuellement transparents tandis que la vue au travers est limitée et même complètement brouillée de loin.

REVENDICATIONS

- 1) Procédé de décoration d'une porte ou baie vitrée, caractérisé en ce qu'il consiste à aménager un double vitrage sur une partie au moins de la surface de la porte (1) ou de la baie et à disposer dans l'espace compris entre 5 les deux vitres (5a, 5b), des objets décoratifs (10).
- 2) Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que les objets (10) sont fixés sur le cadre intérieur (4), éventuellement rapporté, qui délimite avec les vitres (5a, 5b) l'espace à décorer et s'étendent ensuite 10 librement dans ledit espace.
- 3) Procédé selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il consiste à fixer d'abord les objets décoratifs (10) et à poser ensuite les vitres (5a, 5b) de part et d'autre.
- 15 4) Porte ou baie vitrée décorée, caractérisée en ce qu'elle comporte un double vitrage sur une partie au moins de sa surface, entre les vitres (5a, 5b) duquel sont disposés des objets décoratifs (10).

1/1

Fig:1*Fig:2*